

PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET <u>DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 10/09/2024</u>

PAGE 1/2

P.V. n° 4

Présidente: Mme. BERTON.

<u>Présents</u>: Mme. BOUTI – BERNARD – DUCHENE GONZALEZ – JUGE – NASSIVET - M. DECHERF - CORNIER

- PRIETO.

Administratifs: MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

Après examen des diverses réactions à la suite des repêchages ci-dessous entraînant des modifications dans les calendriers, merci de noter que <u>les matches de la 1ère Journée en Féminines R1 et R2 (des 14 et 15/09/2024) sont REPORTES à des dates ultérieures</u>, ceci afin de mettre toutes les équipes sur un même pied d'égalité et à ne pas attendre la veille pour prendre une décision.

FEMININES REGIONAL 1

A la suite du désengagement du <u>C.M.O. BASSENS</u> en Féminines Régional 1 pour la saison 2024-2025 (courriel du 26/08/2024), la Commission a proposé, par courriel envoyé le <u>29/08/2024 à 09h51</u>, au Pau F.C. (classé 10ème de FR1 en 2023/2024) un **repêchage en Féminines Régional 1.**

Par courriel en date du 29/08/2024 à 09h59, le PAU F.C. a accepté cette proposition de repêchage.

A la suite du désengagement de l'<u>E.S. LA ROCHELLE</u> en Féminines Régional 1 pour la saison 2024-2025 (courriel du 28/08/2024), la Commission a proposé, par courriel envoyé le <u>30/08/2024 à 10h42</u>, au Trélissac A.P.F.C. (classé 11ème de FR1 en 2023/2024) un **repêchage en Féminines Régional 1.**

Par courriel en date du 30/08/2024 à 14h24, Trélissac A.P.F.C. a refusé cette proposition de repêchage.

La Commission a donc proposé, par courriel envoyé le <u>03/09/2024 à 10h08</u>, à l'A.S.J. Soyaux Charente (classé meilleure 2ème de FR2 en 2023/2024) un **repêchage en Féminines Régional 1**.

Par courriel en date du 03/09/2024 à 10h12, l'**A.S.J. SOYAUX CHARENTE** a <u>accepté</u> cette proposition de repêchage.

Ces 2 équipes prennent les places laissées libres dans le calendrier : **PAU F.C.** à la place de l'E.S. LA ROCHELLE et **A.S.J. SOYAUX CHARENTE** à la place du C.M.O. BASSENS.



PROCÈS VERBAL

COMMISSION REGIONALE FEMINISATION COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 10/09/2024

PAGE 2/2

U18 F. A 11 ET U15 F. A 11 – PHASE 1 VERS PHASE 2 LFNA – 2024/2025

A la suite du nombre définitif d'équipes engagées par pôle et Districts, la commission détermine le nombre de qualifiées pour la phase Lique en U18 F. à 11 et U15 F. à 11 :

	GIRONDE	DORDOGNE/LOT-ET- G.	LANDES / P.A.	CHARENTE / CHARENTE-MAR.	DEUX-SEVRES / VIENNE	LIMOUSIN	
U18F. A 11	18	4	12	10	22	12	
Nb qualifiées en LFNA	2	1	2	1	2	2	1 poule de 10 o phase Ligue
U15F. A 11	17	7	11	5	12	6	
Nb qualifiées en LFNA	3	2	2	1	2	2	2 poules de 6 phase Ligue

Les équipes qualifiées en U18 F. à 11 pour la phase Ligue devront être communiquées par les pôles à la Ligue <u>au plus tard</u> le 21 octobre 2024.

Prochaine réunion: sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD